



## Conséquences signature de deux types de mandat

Par **ticoni**, le **08/11/2011** à **12:27**

Bonjour,

j'ai signé un mandat simple avec une agence hors département pour la vente d'un bien immobilier.

Mes sœurs ont signé un mandat exclusif avec une agence du département pour la vente du même bien immobilier reçu en succession.

La première agence nous dit qu'elle a le droit de vendre ce bien .

La deuxième était informée du mandat simple existant et nous dit que la première agence n'a plus aucun droit..

Qui a raison ? que faut-il faire ?

merci